

ENCRE, SON ET SCRIBES

Des premiers romans Québécois

Daniel Vaillancourt

LÉ PASSAGE D'UNE CULTURE oralisante à une culture écrite est le produit d'un ensemble de paramètres, autant nombreux que complexes. Des mémoires fuyantes qui déambulent au gré des conteurs à la surface cloîtrée de la page imprimée, subsistent un réseau de transitions, adviennent de nouvelles nécessités. Dans le cadre de cet article, nous traiterons de certains éléments qui témoignent de cette mutation qui prend place dans la première moitié du dix-neuvième siècle, à un moment où les institutions québécoises prennent leur envol, surmontant les effets tant de la conquête que de la rébellion de 1837. Afin de mener à bien la description d'une société qui tend à se letter, nous prendrons appui sur deux des premiers romans de la littérature québécoise. L'émergence de la fiction imprimée et les conditions de réception qui entourent la forme romanesque sont des signaux qui témoignent d'un changement important dans la constitution de l'identité québécoise. En proposant une interprétation de *L'influence d'un livre* (1837) et de *La terre paternelle* (1846), nous nous situons en annexe d'une histoire savante du livre et des pratiques de lecture au dix-neuvième siècle (Galarneau & Lemire; Lamonde). Nous mettons en place des paramètres qui serviront à cerner, dans le corps du texte, les traces du passage de l'oral à l'écrit.

Pour ce faire, nous mettrons en scène l'Autre asymétrique de la figure du conteur, à savoir le scribe. Personnage majeur du processus de "literacy,"¹ la figure du scribe dépasse le cadre de notre propos puisqu'elle fait appel à la totalité des textes écrits et imprimés. Nous décrypterons certains éléments de sa figure au travers de deux cribles romanesques. Dans l'un des cas, afin de rendre saillant le scribe, sera reconstituée la scène d'écriture du texte. Tandis que dans l'autre, sa figure sera inscrite tant dans la représentation narrative que dans la mise en représentation.

La culture de l'écrit prend le relais d'une situation où c'est la parole qui gère les pratiques culturelles et sociales. Les formes romanesques sont rendues possibles par

un réseau silencieux d'avancées et de recul, de fantasmes et d'assertions qui prend place à un moment où les Français d'Amérique doivent s'habituer à un nouveau régime politique, à de nouvelles alliances, à une autre culture étrangère — alors qu'ils avaient plus ou moins appris à se développer à rebours de la culture métropolitaine française et à l'écoute des cultures amérindiennes. Ainsi ceux qui prennent la plume pour poser, inconsciemment, les jalons d'une "république des lettres" font des choix, façonnent des possibles à l'intérieur d'un univers en situation de restructuration.

Entre les deux premiers écrivains, soit Philippe Aubert de Gaspé jr et François-Réal Angers, et des écrivains comme P. J. O. Chauveau ou A. Gérin-Lajoie, il existe une différence de perspective de laquelle on peut déduire que, pour les derniers, les choix s'orientent vers un usage "didactique" de la forme romanesque. Dans le court espace de dix ans, de 1840 à 1850, la société québécoise semble s'être munie d'une nouvelle conscience de soi et a réalisé l'importance d'une culture institutionnalisée et de l'appareil éducatif. La naissance de formes romanesques, s'inscrivant dans l'histoire de la "literacy," fait partie de cet "usage de soi" qui s'affiche et s'exprime dans les prétentions littéraires des scribes. C'est comme si le territoire public du conteur, figure du social, s'était dépeuplé au profit du silence et de l'intimité de la lecture.²

Un peu d'histoire

Les premiers romans, ou les premières nouvelles, en dépit de la marginalité du genre, marque le début d'une importante période dans l'histoire culturelle du Québec. Nous ne traitons pas ici le cas des nouvelles parce que le cadre de la nouvelle, son format et son mode de diffusion (par les journaux) appelle une situation de lecture différente de celle du roman malgré le fait qu'un des romans à l'étude, ici, *La terre paternelle*, a été premièrement diffusé sous forme de feuilleton dans une revue; le format feuilleton l'apparentant à la nouvelle. Le primat de la forme romanesque, ainsi que les structures de mémoire qui sont appelées dans la lecture, orientent différemment la lecture; le volume de l'information n'appelant pas le même type de "literacy."

Cette période intervient après 1830; elle sera marquée par la rébellion de 1837 et par le rapport Durham. Ce rapport a joué un rôle de premier plan dans la constitution d'un public de lecteurs et dans la formation culturelle du peuple québécois. En décrivant la situation crûment, Durham a peut-être entraîné de la part de ceux qui sont dans les réseaux éducatifs après 1839 une réaction de l'intérieur, réaction à des propos sévères mais qui décrivent à juste titre l'état de l'éducation et des institutions en Nouvelle-France. Il écrit:

The institutions of France, during the period of the colonization of Canada, were, perhaps, more than those of any other European nation, calculated to repress the

intelligence and freedom of the great mass of the people. . . . No general provision was made for education; and, as its necessity was not appreciated, the colonist made no attempt to repair the negligence of his government. It need not surprise us that, under such circumstances, a race of men habituated to the incessant labour of a rude and unskilled agriculture, and habitually fond of social enjoyments, congregated together in rural communities, occupying portions of the wholly unappropriated soil, sufficient to provide each family with material comforts, far beyond their ancient means, or almost their conceptions; that they made little advance beyond the first progress in comfort, which the bounty of the soil absolutely forced upon them; that under the same institutions they remained the same uninstructed, inactive, unprogressive people (Craig, ed., 27).

La longue période qui précède ce constat ne doit pas être considérée comme une masse homogène; en fait on ne doit pas la considérer comme une période. Mais, dans l'ensemble, ce qui s'écrit avant le régime anglais et pendant les premières décennies de la conquête est consacré à consigner le territoire, à le définir et à en faire un inventaire au moyen de correspondances, de relations, de récits de voyage. L'écriture est destinée à un autre métropolitain à qui il faut expliquer et décrire le contenu du territoire. Le scribe n'est que le lieu de la signature métropolitaine, la marque du fonctionnaire royal.

De cette masse documentaire de diverses natures, allant du mémoire destiné au roi à la lettre d'amour, il faut retenir que les écrits de la Nouvelle-France constituent le fondement discursif de la culture québécoise. Un grand nombre de postures culturelles, de tics de mentalité, de rapports d'altérité, de solutions à l'égard des problèmes (empirique et symbolique) que pose un territoire, seront pris et vaguement résolus dans ces textes tout autant que dans la lecture qui en sera faite au fil des siècles. En effet, ils mettent en place un certain type de rapport à l'espace et à l'autre.

On retrouve en partie des mêmes fonctions culturelles dans les discours d'une courte période qui s'échelonne des lendemains de la conquête à la rébellion de 1837. A ceci près que certains discours (traité juridique, somme géographique) sont plutôt destinés à renseigner les Anglais sur les façons de faire des Français d'Amérique. Ce qui est consigné dans l'écrit sert à définir, non pas seulement un territoire, mais bien des savoirs pratiques sur celui-ci. De plus, ils servent aussi à consolider des positions politiques et des situations d'alliance (par exemple, entre l'église et le pouvoir monarchique britannique). La plupart de ces textes n'ont qu'un intérêt archéologique et montrent deux choses: d'une part, que le destinataire a changé: certains textes de cette "littérature" utilitaire sont publiés en langue anglaise et les autres servent à négocier auprès des Français la présence effective mais aussi symbolique des Anglais. D'autre part, que se dessine à ce moment-là l'esquisse d'une identité proprement continentale, nord-américaine, pour les Français qui demeurent dans la Nouvelle-France conquise.

Dans ce contexte, l'émergence de la fiction est significative. Si la période précédente avait servi à décrire le territoire et à en disposer culturellement et politiquement, celle qui suit vise à le définir et par le fait même à donner la possibilité une culture de s'approprier discursivement le territoire. A la mise en discours, la mise en fiction offre une surenchère sur le plan symbolique et imaginaire. La marginalité du genre n'est que ponctuelle: la forme romanesque porte en creux une autre économie de l'individu. Par son entremise, on peut faire vivre selon une durée étendue (le temps d'un roman) des personnages, des consciences sur un territoire. On comparera les personnages dans les *Relations des jésuites* et dans les premiers romans. Dans les relations, le "personnage" est inséré dans un discours de vérité, cautionné par l'autorité de l'écrivain-jésuite, témoin de ce qu'il raconte. Que le discours soit reconnu vrai ou faux importe peu ici, ce qui importe est la situation de communication que le texte engage entre les intervenants. L'autrui métropolitain sait qu'il ne lit pas un voyage fantastique même s'il retrouve, par exemple, la figure du diable chez l'Indien. Quand apparaissent au dix-neuvième siècle les premiers romans québécois, la situation de communication, la différence des intervenants modifient le statut discursif du texte. La forme romanesque fonde un cadre fictionnel, qui devient la mise en abîme du régime identitaire. A la description du jésuite qui avait servi à fixer des éléments d'ordre référentiel servant une connaissance encyclopédique, une description romanesque sera utile pour générer des conduites, instaurer des rapports nouveaux par rapport à ce qu'était le contenu référentiel du territoire. C'est le grand avantage du roman et de son acte de lecture qui permet, par le jeu de l'identification, la construction d'une identité. Pour que ce travail soit possible doit être inévitablement présupposée une instance de réception, un public de lecteurs.

C'est le fondement à partir duquel il devient intéressant de dégager les éléments d'une "literacy" au dix-neuvième siècle. L'acte de lecture engagé par la lecture des formes romanesques n'est pas le même que celui nécessaire pour un discours orienté sur des savoirs pratiques. Le scribe est celui qui délaisse les nomenclatures des savoirs pratiques pour s'adresser à un public de lecteurs. Il inscrit, par l'énonciation d'une forme romanesque, la nécessité de la "literacy." L'acte de lecture "littéraire" suppose l'adjonction d'une compétence culturelle qui n'est pas recouverte par la compétence linguistique au sens strict.³ L'émergence de la fiction suppose la fabrication de nouvelles situations de communication, de nouveaux modes de lecture, des "scènes de lecture" qui, sur du long terme, ont un effet retentissant sur le régime identitaire. Pour qu'il y ait mise en discours des univers fictionnels, il a fallu que l'état de société dans lequel se trouvait le Québec comporte en son sein des "lettrés" et que ceux-ci aient ressenti le désir d'utiliser l'écriture à d'autres fins que celles qui prévalaient jusqu'alors. Ces individus, tout autant que leurs désirs, ne sont pas issus d'une génération spontanée. Ils doivent, tant dans les univers où ils évoluent

que dans les univers qu'ils construisent, localiser des aires où la voix et la lettre sont problématisées, des univers où sont figurés des "êtres de la lettre."

Le scribe est celui qui fait transiter le discours oral en discours écrit, celui aussi qui double le réel en ordonnant ses effets discursifs par le manuscrit et le livre. Il note, liste, inventorie. Le scribe écrit le réel des institutions, il crée par l'écrit une dimension juridique aux objets qui l'entourent. Il découpe dans la fluidité des paroles des signes qui instaurent et consignent des éléments de la "prose du monde." C'est dans le silence de son écriture que nous réentendrons la relation entre l'oralité et l'écriture, que nous entendons muer une voix de papier.

Les scribes sans emploi

Du scribe à l'écrivain, les relations causales sont diffuses et incertaines et ne s'organisent pas selon une logique rectiligne de la cause et de l'effet, même si certaines conditions socio-historiques créent une situation favorable à la reconfiguration sociale du scribe. Il y a au Québec avant la rébellion de 1837 une situation économique difficile et des luttes sectorielles sur le plan politique entre une élite lettrée canadienne et les fonctionnaires de la couronne britannique. Cette lutte politique entraîne un formidable effort de "literacy," au sens où, sous l'impulsion des leaders du parti patriote et des journaux *La Minerve* et *Le Canadien*, ceux qui peuvent lire sont appelés à s'investir dans la lecture et l'usage des outils législatifs anglo-saxons afin de se donner des instruments politiques efficaces pour étayer leurs revendications (Gallichan). Il y a donc un usage sérieux des compétences lettrées qui consiste à relayer un savoir-lire dans un savoir-dire politique.⁴

Dans la même période (qui s'étend de 1816 à 1836), l'agriculture est en crise et provoque un appauvrissement généralisé, notamment chez les professionnels (avocat, notaire, médecin) qui n'ont plus la même clientèle que dans les années relativement fastes du début du dix-neuvième. Il faut ajouter que leur nombre s'accroît au fur et à mesure que le réseau éducatif prend une expansion (qui demeure tout de même restreinte).⁵ Les scribes sont condamnés à une sorte de chômage partiel. Cette étroitesse du marché est accentuée du fait que ceux qui veulent tenir la plume n'en ont pas beaucoup l'occasion. Cette situation est exposée dès le début de l'argument narratif de *Charles Guérin*:

... [C]hacon sait que dans notre pays, il faut se décider entre quatre mots qui, chose épouvantable, se réduisent à un seul, et se résumeraient en Europe dans le terme générique de *doctorat*. Il faut devenir docteur en loi, en médecine, ou en théologie, il faut être médecin, prêtre, notaire, ou avocat. En dehors de ces quatre professions, pour le jeune Canadien instruit, il semble *qu'il n'y a pas de salut*. (8)

On peut lire des propos qui vont dans le même sens dans le rapport Durham quoique Durham, lui, y voit une explication de la rébellion de 1837:

These young men [ceux qui peuvent étudier] possessing a degree of information immeasurably superior to that of their families, are naturally averse to what they regard as descending to the humble occupations of their parents. A few become priests; but as the military and naval professions are closed against the colonist, the greater part can only find a position suited to their notions of their own qualifications in the learned professions of advocate, notary and surgeon. As from this cause these professions are greatly overstocked, we find every village in Lower Canada filled with notaries and surgeons, with little practice to occupy their attention, and living among their own families, or at any rate among exactly the same class. Thus the persons of most education in every village belong to the same families, and the same original station in life, as the illiterate habitants whom I have described. (...) The most perfect equality always marks their intercourse, and the superior in education is separated by no barrier of manners, or pride, or distinct interests, from the singularly ignorant peasantry by which he is surrounded. (29-30)

Comme la philosophie grecque née dans l'oisiveté des fils des propriétaires terriens qui avaient les moyens économiques pour perdre leur journée à deviser avec Socrate, il semble que le passage du scribe à l'écrivain se soit fait à cause d'un certain désœuvrement. En suivant la logique de Durham, ce désœuvrement semble avoir pris la forme du fusil plutôt que celle de la plume mais il semble bien qu'aux lendemains de la défaite, la plume et ses atours soient revenus dans le décor. Les scribes ne trouvant pas de métiers se sont mis à se chercher des muses et la forme romanesque est apparue sous le couvert du divertissement. C'est aussi une façon de mobiliser différemment la plume et de la détourner de son utilité, présente ou absente : une perversion.

Les scribes de la Chambre d'Assemblée

Quinconque s'intéresse à la question des traditions orales et de l'avènement de l'écriture dans des sociétés données ne peut rester insensible au titre du premier roman québécois, soit *L'influence d'un livre*. C'est comme si le romancier avait affiché un programme culturel. L'abbé Casgrain, en censurant le texte et en donnant au sous-titre la fonction titulaire, s'est empressé de réfracter un tel programme culturel qui allouait à la lecture une grande importance. Cela cadrerait plutôt mal avec la logique de l'Index et connotait une conception protestante du Livre (la Bible).⁶ Au niveau du récit, le roman fait le portrait d'un lecteur non-lettré qui lit tous les livres comme s'ils étaient des discours d'usage, c'est-à-dire des écrits orientés sur les pratiques. En effet, Charles Amand est un lecteur qui se laisse "influencer" par ses lectures du fait, implicite, qu'il n'a pas les compétences culturelles voulues pour départager un univers fictionnel d'un référentiel. Ce premier roman met en scène une histoire de lecture comme pour marquer le pas, amorcer le passage de l'auditeur au lecteur, du conteur au scribe, enfin du scribe à l'écrivain. La question de la "literacy," par l'entremise de ce lecteur aberrant, venait d'être soulevée.

De plus, il est aussi curieux de constater que les deux premiers romanciers du Québec, P. Aubert de Gaspé et F. R. Angers, partagent le même métier, soit sténographe. Ce sont des scribes dont l'essentiel de la tâche d'écriture est de faire passer les paroles des députés à l'écrit. Une fois acheminée l'immédiateté des mots parlés à la durée d'une pensée écrite, la parole devient par là un événement marqué par la logique de l'écriture. François-Réal Angers, le plus méconnu des deux (Imbert), avant de rédiger un récit romancé d'une affaire criminelle, a même publié un manuel de sténographie afin d'enseigner son "art" à ses éventuels collègues de la Chambre d'assemblée. Philippe Aubert de Gaspé était rapporteur des débats pour le compte des journaux *La Minerve* et *Quebec Mercury*. Dans son cas, sa fonction était plus journalistique que celle d'Angers, mais, comme on le verra, il ne s'agissait pas d'un journalisme d'opinions mais bien de ramener fidèlement les propos tenus dans l'Assemblée; l'écriture étant asservie, voire réduite à sa fonction instrumentale de matérialisation des traces phoniques.

A l'écoute du scribe, nous nous intéresserons à la scène d'écriture qui préside à la rédaction et à la publication de *L'influence d'un livre*. Ce qui semble une anecdote prend une valeur particulière quand elle est placée sous le registre de l'oralité et de l'écriture. Le roman a été rédigé au moment où le jeune écrivain était en réclusion sur la seigneurie de son père. Aubert de Gaspé avait dû quitter abruptement Québec et son emploi de rapporteur. Après qu'un député d'origine écossaise du parti des patriotes l'eût accusé sans le nommer de rapporter malhonnêtement les débats de la chambre d'assemblée, celui-ci chercha querelle à celui-là. Cet incident le conduisit à passer un mois à la prison de Québec. Aussitôt sorti, afin de mener à bien sa vengeance, il jeta une bombe puante (de *l'assa foetida*) sur le poêle situé dans le vestibule de l'Assemblée, provoquant une évacuation des lieux et sa fuite sur la seigneurie de St-Jean-Port-Joli. C'est au cours de ce séjour forcé qu'il écrivit son roman. A chaque soirée, le père, le fils et son compagnon, l'écrivain Napoléon Aubin se racontaient des histoires. C'est de ce tissu discursif et parlé qu'est né *L'influence d'un livre*. Il y a un transfert de l'oral des paroles vers l'écrit journalistique, puis de l'oral des contes et anecdotes à l'écriture de la première forme romanesque. D'une pratique où l'écriture est utilitaire, asservie à des contenus parlés, où l'écriture n'est que transcription, se met en place l'écriture de fiction. Entre rapporter des propos et écouter des histoires, se métisse un lien qui culmine dans la geste de l'écriture. Mais cette scène d'écriture, se situant en périphérie, loin de l'urbanité et du centre qu'est Québec, loin en somme de la civilisation et de ceux qui savent lire, aura aussi une valeur utilitaire. L'écriture devient ici pour Aubert de Gaspé un passeport pour revenir vers le centre. Il veut se servir du livre pour faire un "coup d'éclat," plus réussi que le premier afin de faciliter sa réintégration. Ceci donne au titre une nouvelle coloration pragmatique: *L'influence d'un livre*, de ce livre-là. Mais ce sera l'histoire d'un échec: la rébellion de 1837 prendra le devant de la scène, l'écrivain ne recommencera pas et redeviendra rapporteur à

Halifax, redonnant au scribe le mandat de l'écriture utilitaire. Nous demeurerons sur les confins du discours, nous contentant de décrire la scène d'écriture mais si on pénètre à l'intérieur de l'univers fictionnel, les figures du lettré, du conteur, du lecteur et du livre, sont aussi les signes qui manifestent sans équivoque le problème de la "literacy"; la citation d'un grand nombre de pièces de théâtres et de poèmes témoigne aussi de l'accointance entre la parole et l'écriture dans le format romanesque. Cette lecture à venir ne fait que prouver la nécessité de produire de ce texte une édition sinon critique au moins commentée.

Le roman du notaire

Notre deuxième exemple est d'une nature différente puisque le scribe est partie intégrante du discours fictionnel. Il est à la fois hybridé dans la voix du narrateur et représenté fictivement. Déjà cette position marque autre étape dans l'évolution du "personnel" imaginaire de la fiction. Si le premier roman avait été celui du sténographe, celui-ci est le roman du notaire. Si dans le premier cas, le sténographe n'intervenait pas dans l'univers fictionnel, dans le second, le notaire renvoie à la fois à l'auteur, au lexique juridique consigné dans le texte et à un personnage. La relation entre l'oralité et la culture écrite se joue dans *La terre paternelle* à un second niveau et n'est pas suturée de la même façon. Le scribe fictif, avant que d'être le romancier qu'A. Belleau nous a fait connaître, est une figure de l'écrit et de la distanciation: il se détache de son rôle en se mettant lui-même en abîme. Voyons un peu comment s'articulent les sphères de l'auteur, du lexique et du personnage quant à notre propos.

Les réflexions sur l'auteur qui sont en général inintéressantes deviennent nodales dans notre perspective parce que nous écoutons dans le silence de l'écrit la voix du scribe, manipulant ainsi avec précaution une écriture qui est déviée de sa trajectoire fictionnelle et littéraire. Ainsi Patrice Lacombe est notaire, c'est-à-dire que son emploi du temps consiste à écrire et réécrire des textes juridiques qui délimitent et organisent les rapports du monde. C'est un scribe. Le notaire fait transiter lui aussi une réalité orale dans un univers d'écriture qui acquiert par le fait même de sa transcription une valeur juridique. Patrice Lacombe aurait vécu dans notre siècle et nul n'aurait songé à interroger sa profession mais le poids d'une plume en 1846 n'est pas le même qu'en 1990. La main qui marque ces actes notariés est une main privilégiée. Ainsi quand le notaire délaisse les pages destinées à la greffe afin d'écrire un roman, naît un geste particulier et singulier. L'écriture romanesque n'est pas du même ordre que l'écriture utilitaire. La gratuité qui préside à sa manifestation, la logique de son existence dans une société qui parle plus qu'elle n'écrit sont des traits qui font que le notaire prend une place singulière dans l'histoire culturelle du Québec.

Mais peut-on se défaire de ces écritures utilitaires? Peut-on cesser d'être notaire

et vivre dans l'imagination de la fiction? La transition n'est pas aisée et des restes de l'écriture du scribe vont subsister.

Ainsi, *La terre paternelle* est le roman d'un notaire et on en trouve des preuves dans l'usage d'une terminologie appartenant à un lexique juridique. Ce lexique se manifeste par des termes plus ou moins communs tels que "héritage (41), faire signer l'acte (49), l'acte de donation (61), contrat de mariage (66), articles (69), clauses (69), résilier (75), saisie (81)" et par des termes plus spécialisés comme "terrier du seigneur (41), reddition de comptes (42), rente viagère (58), ventes par autorité de justice (59), les ordres du grand-voyer, des sous voyers (59), créancier (74), débiteur (74), clause de l'incompatibilité d'humeur (69, 74), résilier l'acte à la satisfaction mutuelle des parties (75), vente par décret forcé (81)." Ces termes peuvent être motivés diégétiquement par la présence du notaire fictif, mais ils sont souvent le fait du discours narratif. La première manifestation de ce lexique apparaît dans les premières pages au détour d'une généalogie :

La famille qui était propriétaire de cette terre ... appartenait à une des plus anciennes du pays. Jean Chauvin, sergent dans un des premiers régiments français envoyés en ce pays ... en avait été le premier concessionnaire, le 20 février, 1670, comme on peut le constater par le terrier des seigneurs; puis il l'avait léguée. (40-41)

Ces renseignements ressemblent à s'y méprendre à un registre. La généalogie est de l'ordre de la chronique et le fait du scribe qui conscrit des suites de dates et de noms pour construire un terrier. C'est une forme primitive d'histoire et de récit. Se donne à lire aussi dans cet extrait un lecteur "impersonnalisé" (celui qui "peut le constater dans le terrier") plus proche des greffes de notaires que des cabinets de lecture.

Dans la même page, le narrateur décrit les qualités de la fille de la maison qui est la seule à savoir écrire. "Les petites transactions, les états de recette et de dépense, les lettres à écrire et les réponses à faire, tout cela était de son ressort et lui passait par les mains." (41) Tant au niveau du lexique pour décrire ses activités qu'au niveau des activités elle-même, le bureau du notaire est manifeste. Dans un univers rural où l'essentiel de la culture est orale, il est difficile d'imaginer en quoi consiste "les lettres à écrire et les réponses à faire." On en revient au détour d'un énoncé qui consiste à décrire le résultat d'une journée de vente, soit faire le calcul des actifs et des passifs de la journée, le narrateur dit: "De retour à la maison, il y avait reddition de comptes en règle" (42), laissant pointer derrière ce terme la "voix" du notaire. La description de la quotidienneté est ainsi saturée par la quotidienneté du notaire.

Mais l'exemple le plus patent survient quand le père Chauvin, un paysan censé être sans éducation, dit à sa femme: "Ce serait de lui faire une donation de tous nos biens moyennant une rente viagère qu'il nous paierait." Dans cette représentation discursive de parole, le personnage adopte la langue du notaire pour proposer

à sa femme qu'ils "se donnent" à son fils. L'usage d'une expression québécoise comme "se donner" aurait été plus neutre et plus vraisemblable. Cette langue du notaire que parle le père Chauvin en situation privée avec son épouse laisse à penser que le notaire n'est pas capable de parler la langue des protagonistes et se contente de faire parler son jargon;⁷ les personnages devenant des prosopopées malhabiles. Cet exemple met en évidence avec plus d'acuité la prégnance du lexique juridique dans le tissu romanesque.

Un deuxième élément de ce roman du notaire est la présence fictionnelle d'un personnage de notaire, qui va thématiser les relations entre l'oral et l'écrit. Il est tout d'abord introduit dans le récit par un des scribes de la culture orale, à savoir le crieur dont le rôle équivaut pour les cultivateurs à "la gazette officielle" (59). Le texte précise que le crieur "sait lire quelquefois, et bien souvent ne le sait pas du tout" mais "il rachète ce défaut par le l'aplomb (. . .), et une mémoire heureuse qui lui a permis de se former un petit vocabulaire de termes consacrés par l'usage" (59). Il est un scribe inversé: plutôt que d'organiser le discours oral selon une terminologie régulatrice dans la conscription de l'écrit, il redistribue oralement les termes en les dénaturant de façon à ce qu'ils soient audibles pour son public. Par exemple, en annonçant le travail du notaire, le terme de donation se métamorphose dans la bouche du crieur en "damnation." Cette déformation est évocatrice au sens où, à l'opposé du notaire qui d'office encourage les Chauvin à aller à leur perte, le crieur fait une double annonce: la donation se dit damnation et en est une. Comme si le scribe de la culture orale est celui qui donne les informations justes. Le crieur, qui dans le récit annonce l'arrivée du notaire au village, représente sa contrepartie culturelle — l'autre de la société lettrée qui oralise l'écrit. Il est aussi celui par lequel le narrateur fait de l'ironie à propos du notaire.

Dans le chapitre qui suit, le notaire établit l'acte de donation. D'entrée de jeu, il établit une connivence partielle avec l'autre personnage éduqué, à savoir la fille Chauvin — connivence fondée à la fois sur la séduction et sur le rapport à l'écriture. Le lecteur de ce segment est confronté à une écriture en direct: le texte qui est écrit est celui que le notaire écrit au fur et à mesure dans la diégèse. Cette situation synchrétique se complique quand le notaire fait intervenir le père Chauvin qui doit lui dicter les conditions de la rente viagère. Le lecteur a sous les yeux une liste de termes qui sont des quantités de substances (par exemple, "24 minots d'avoine"), mais pour ce qui nous intéresse, ces termes sont le transfert par écrit des mots proférés par le paysan analphabète. Plus la liste s'allonge, plus intervient la régulation du notaire qui organise la pensée verbale du paysan — ce qui donne lieu à des formulations ironiques (par exemple "une vache qui ne meurt point" ou "un cochon raisonnable" (68)). Il existe ici un noeud où l'oralité et l'écriture se confondent et se suivent entre un dit hors-textuel et un écrit intra-textuel. Le scribe s'accapare d'une parole et en fictionnalise le processus.

Le notaire est une mise en abîme de la scène de lecture qui est en train de s'effectuer. De l'intérieur du livre, par le processus de culture véhiculé par l'imprimé, est mis en scène le passage de l'oral à l'écrit; tout comme auparavant le crieur représentait la mise en équivalence de l'oral et de l'écrit. La fictionnalisation du notaire, l'usage du lexique juridique, les traces concrètes de la greffe du notaire (par la présence dans la fiction de l'acte de donation) sont chacun des éléments qui témoignent de la figure du scribe, cet écrivain public qui ne peut se défaire de la valeur utilitaire de son écriture.

Conclusion

Du scribe qui avait mal rapporté les paroles au scribe fictionnel, il y a un parcours qui tend à rendre autonome le monde des textes. Ces scribes sont des voix réduites au silence du papier et de la trace. Le scribe, historique ou fictionnel, est un point de capiton par lequel se figurent les transitions, de l'oral à l'écrit, de l'écrit à l'écriture de fiction.

D son écriture utilitaire qui décrit le territoire pour des usagers dont la portée procède de la relation entre la colonie et la métropole à cette même écriture engagée dans le processus symbolique de la forme romanesque, il y a une société qui apprend à inscrire son identité par le territoire de papier. Entre ces deux écritures se dessine une nouvelle adresse et le désir de s'ancrer dans une matérialité symbolique. La mesure de la page, son cadre, les lettres sont les indices d'une cartographie qui prend pied dans la configuration du territoire identitaire que les Québécois ont voulu se donner. Le scribe est celui qui détourne l'écrit utilitaire parce qu'il est celui qui possède la plume. Il est une condition de possibilité de l'identité.

Dans le même geste qui aboutit à écrire de la fiction, le scribe tend à inscrire différemment la fugacité des paroles envolées. Le scribe du dix-neuvième siècle fait taire les voix des conteurs afin de mener à bien la prise en charge des espaces à cartographier. A la limite, il les fera résonner mais il ne restera, dans l'ordonnement du discours narratif, que des traces à peine audibles. Le scribe vit dans la nécessité de passer outre l'oralité afin de pouvoir mesurer avec des outils plus efficaces la taille de son identité.

Les enjeux d'écrire des romans sont multiples et renvoient à la table de travail du scribe. La forme romanesque, avec son ouverture sur l'imaginaire, avec l'acte de lecture qu'elle nécessite, avec cette solidarité idéale et différée, est l'outil idéal qui lui permet d'appréhender les limites et les bornes de son individualité parce qu'elle instaure des rapports imaginaires qui ne demandent qu'à se suffire à eux-mêmes. C'est dans cette autosuffisance que le scribe est amené à construire, au fur et à mesure que l'institution littéraire s'épanouit, une nouvelle altérité: celle du lecteur. "S'imaginer pour se connaître, s'imaginer autre pour se libérer."

NOTES

- ¹ Il n'existe pas à l'heure actuelle de traduction satisfaisante du terme anglais "literacy." Il recouvre une réalité culturelle qui déborde l'alphabétisation. Faute de mieux, nous utiliserons ce terme en anglais.
- ² Ceci n'est que partiellement vrai car il existe toutes sortes de contamination entre l'oral et l'écrit: que ce soit par la présence des contes et la représentation des conteurs dans le corps romanesque ou par la voix de celui ou de celle qui fait la lecture du journal ou du feuilleton pour ceux qui ne savent pas lire.
- ³ Ainsi savoir signer son nom sur une pétition est un élément de preuve qui peut s'avérer bien mince en fonction de la "literacy"; le lettré ne se réduisant pas à cette unique compétence. L'historien doit pourtant inférer des taux d'alphabétisme à partir de cette signature. Sur ces problèmes on pourra consulter l'algarade entre Greer (1978 & 1979) et Graff.
- ⁴ Ce savoir-dire, qu'il soit écrit ou oral, est fonction de la figure du tribun, celui qui parle à la foule, celui qui dit. La figure du tribun n'est pas du même ordre que celle du scribe.
- ⁵ D. Monière mentionne qu'"en 1836, on dénombre 373 notaires et 208 avocats." (116-17)
- ⁶ C'est ce qu'évoque la figure du livre pour le lecteur contemporain qu'est R. Campagnoli: "Absence de lecture qui, opposée au thème du livre unique, évoque la connotation protestante de la révolution industrielle, contre l'immobilisme et la censure catholique. En effet, le *Petit Albert* est consulté dans un halo biblique." (107)
- ⁷ Si la question de la parole écrite au Québec semble problématique au dix-neuvième siècle, elle est tout autant au vingtième siècle: on n'a qu'à penser à la question du joual dans les années soixante.

BIBLIOGRAPHIE

- Angers, F.-R. *Système de sténographie applicable au français et à l'anglais*, Québec, [s.é.], 1836.
- Belleau, André. *Le romancier fictif: essai sur la représentation de l'écrivain dans le roman québécois*, Sillery: P.U.Q., 1980.
- Campagnoli, Ruggero. "Figures et Fantômes de l'industrie dans *L'influence d'un livre*" in *Voix et images*, 9:2 (Hiver 1984): 103-11.
- Chauveau, P. J. O. *Charles Guérin*, Montréal: Guérin, 1973.
- Galarneau, Claude & Maurice Lemire, *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
- Lord Durham's report: an abridgement of* "Reprint in the Affairs of British North America." Gerald M. Craig ed., Ottawa: Carleton Univ. Press, 1982.
- Gallichan, G. "Le livre français au parlement du Bas-Canada (1792-1840)" in Galarneau & Lemire 115-31.
- Graff, H. J. "Interpreting historical literacy: The pattern of literacy in Quebec — A comment," *Histoire sociale/Social history*, 12:24 (nov. 1979): 444-55.
- Greer, A. "The pattern of literacy in Quebec, 1745-1899," *Histoire sociale/Social history*, 11:22 (nov. 1978): 293-335.

PREMIERS ROMANS

- Greer, A. "Misinterpreting historical literacy — A reply," *Histoire sociale/Social history*, 12:24 (nov. 1979) : 456-460.
- Greer, A. "L'alphabétisation et son histoire au Québec: état de la question" in Lamonde, 26-51.
- Imbert, P. "Tout texte fondateur en cache un autre" in *Lettres Québécoises*, 47 (automne 1987) : 58-60.
- Lacombe, Patrice. *La terre paternelle*, Montréal: HMH, 1972 (1846).
- Lacoursière, L. "Philippe Aubert de Gaspé, fils" in *Livres et auteurs canadiens* (1964) : 150-57.
- Lamonde, Y. *L'imprimé au Québec: aspect historique (18e-20e siècles)* Québec: Institut québécois de recherche sur le culture, 1983.
- Monière, D. *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal: Québec-Amérique, 1977.
- Proulx, B. *Le roman du territoire*, Montréal: Cahiers du dépt d'études littéraires de l'UQAM no. 8, 1987.

